

RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

PRINCIPE DES VOITURES A PEDALIER:

Chaque voiture représente un Club;

Les voitures sont des **monoplaces**, à **quatre roues**, propulsées uniquement par la force des jambes du pilote;

Longueur hors tout : **trois mètres au maximum**;

Largeur hors tout: **un mètre au maximum**.

CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES:

Les roues avant sont "directrices";

Les roues arrières sont "motrices":

Le diamètre maximum des roues est de 500 mm (les pneus de 500 sont autorisés);

L'écartement minimum des roues sur un même essieu est de 500 mm;

La hauteur de l'axe du pédalier doit être comprise entre dix centimètres plus haut ou plus bas que le bord avant du siège.

Un système de freinage efficace est obligatoire.

CARACTÉRISTIQUES DE LA CARROSSERIE:

La carrosserie obligatoire doit répondre à un souci d'originalité;

La carrosserie est un carénage ou habillage recouvrant la partie mécanique de la voiture dans sa totalité;

Les roues, le dossier du siège, le volant ou le guidon peuvent être apparents;

La carrosserie doit résister aux intempéries;

Les matériaux ajourés sont interdits (grillage, treillage, barreaux...). Néanmoins, des dérogations pourront être demandées dans le cas où de tels matériaux entrent dans l'esthétique de la voiture;

La carrosserie doit être d'un seuil tenant de l'avant à l'arrière, avec une **hauteur minimum** de 20 cm dans sa partie la plus basse;

L'ouverture pour accéder au siège de la voiture ne doit pas excéder **un mètre**;

Les pare-chocs, s'il y a, ne doivent pas déborder sur les côtes de la carrosserie;

Un rétroviseur doit être installé sur la voiture;

Éclairage et arceaux de sécurité sont facultatifs mais vivement conseillés.

AUTRES CARACTÉRISTIQUES:

Trois emplacements doivent être prévus pour la numérotation de la voiture. Il est conseillé de procéder de la façon suivante afin de faciliter le travail du "pointeur":

- Des cercles blancs, d'un diamètre de 15 cm au minimum, doivent être apposés de chaque côté de la voiture;
- Les couleurs utilisées pour cette numérotation doivent être contrastées;
- Les chiffres doivent être bien inscrits pour éviter tout litige dû à une lecture difficile.

Deux emplacements de 40 cm x 30 cm doivent être impérativement prévus sur la voiture (de chaque côté, à l'avant ou à l'arrière) afin de recevoir la publicité du "sponsor local";

Il est désormais possible d'apposer sur une voiture la publicité d'un "sponsor personnel" à condition:

- Que la publicité soit discrète;
- Qu'elle puisse être recouverte en cas de désaccord avec les organisateurs locaux ou d'une course donnée;

Dans le cas, où une voiture se présenterait au départ d'une course non conforme, elle pourrait se voir refuser le départ.